

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE - DILICOM**

### **Article 1 – Champ d’Application - Opposabilité :**

Les présentes Conditions Générales de Vente s’appliquent, sans restriction ni réserve, à l’ensemble des prestations proposées par DILICOM à partir de sa plateforme technique et de son site internet “ [www.dilicom.net](http://www.dilicom.net) ”, et concernent les services suivants :

“ La réalisation de toutes opérations destinées à faciliter les rapports entre les distributeurs, les éditeurs et les libraires, par les moyens de l’informatique, de la télématique et toute autre technologie, notamment par EDI (Echange de Données Informatisé), pour accélérer les processus administratifs du commerce du livre (commandes, factures, etc.) et la diffusion des catalogues électroniques ”.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site internet de DILICOM et sont systématiquement communiqués sur support papier à tout client qui en fait la demande.

Les présentes Conditions Générales de Vente s’appliquent à l’exclusion de toutes autres conditions, et notamment des conditions générales d’achat du Client, sur lesquelles elles prévalent.

Toutes conditions contraires ou particulières posées par le Client, quels qu’en soient le moment et le support, seront inopposables à DILICOM, sauf accord contraire écrit de DILICOM.

Le fait que DILICOM ne se prévale pas à un moment donné de l’une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation à s’en prévaloir ultérieurement.

### **Article 2 – Commandes – Demandes d’accès à la plateforme technique de DILICOM :**

L’engagement de fourniture des prestations de services de DILICOM, telles que décrites à l’article 1 ci-dessus, n’est parfait et définitif qu’après réception de la commande du Client.

Pour être prise en compte, cette commande devra faire l’objet de la signature d’un bon de commande papier, d’un devis, d’un contrat ou d’un formulaire électronique disponible sur le site internet de DILICOM.

### **Article 3 - Tarifs - Réductions de prix :**

#### **3.1. Tarifs :**

Les prestations de services sont fournies par DILICOM aux tarifs mentionnés aux barèmes catégoriels différenciés en fonction des catégories de Clients concernés. Ces barèmes sont communiqués au Client de chaque catégorie concernée. Les tarifs qui y figurent sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle que définie audits barèmes. Les demandes de prestations de services spécifiques du Client, auxquelles ces barèmes catégoriels ne peuvent s’appliquer, feront l’objet d’un devis préalablement accepté par celui-ci.

Les prix figurant dans lesdits barèmes, HT et TTC, sont exprimés en Euros.

Une facture est établie par DILICOM et adressée au Client en fonction du service concerné, selon la périodicité suivante :

- “ Lignes de commandes libraires ” : Facturation en fonction du nombre de commandes passées donnant lieu à l'établissement d'une facture à l'issue de chaque trimestre échu.
- “Lignes de commandes distributeurs ” Forfait annuel donnant lieu à l'établissement d'une facture au début de l'année civile ou facturation en fonction du nombre de commandes reçues donnant lieu à l'établissement d'une facture à l'issue de chaque mois échu.
- “ Fichier Exhaustif du Livre - FEL ” : Abonnement annuel donnant lieu à l'établissement d'une facture en début de l'année civile ou selon utilisation dans le cas du “ FEL à la demande ”.
- “ Gestion du fichier catalogue ” : Facturation annuelle en début d'année civile en fonction du nombre de titres présents.
- “Facture dématérialisée, avis d'expédition, journal des mouvements, synthèse de prospection et messages de services” : Le prix est inclus dans le prix de “Lignes de commandes libraires ” et dans celui de “Lignes de commandes distributeurs ” dans la limite d'un forfait. Dans le cas où ces prestations ne sont pas précédées d'une prestation principale Lignes de commandes, elle seront facturées mensuellement selon le barème en vigueur ”.

Les factures sont établies par DILICOM au format électronique sous réserve de l'accord du client.

Cet accord peut être résilié à tout moment. Dans ce cas la résiliation doit être notifiée par le client à DILICOM par courrier postal ou électronique. La modification prendra effet 60 jours après la réception du courrier du client.

Le client doit vérifier l'exactitude des données légales et plus particulièrement le Siret figurant dans la facture et adresser ses demandes de correction à [service-clients@dilicom.fr](mailto:service-clients@dilicom.fr).

### **3.2. Réductions de prix :**

Le Client pourra bénéficier de réductions de prix, rabais, remises et ristournes, en fonction des quantités de prestations de services commandées, en une seule fois et un seul lieu, ou de la régularité de ses commandes de prestations de services, dans les conditions et selon les modalités décrites en annexe aux tarifs de DILICOM et communiqués au Client concomitamment à ceux-ci.

## **Article 4 - Conditions de règlement :**

### **4.1. Modalités et Délais de règlement :**

Sauf indication contraire écrite de DILICOM, les factures sont payables net et sans escompte, à trente (30) jours, date de facture, et le paiement sera effectué à l'ordre de DILICOM, par chèque, virement, LCR directe ou prélèvement automatique, selon les modalités qui auront été définies entre le Client et DILICOM.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues à DILICOM.

DILICOM se réserve le droit à tout moment d'exiger un acompte ou un paiement de la totalité avant d'exécuter les prestations demandées par le Client, notamment si DILICOM a constaté un incident de paiement, si l'enquête financière sur le Client est défavorable, ainsi que dans

l'hypothèse où une société d'affacturage refuserait de prendre en compte les factures du Client.

Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

#### **4.2. Pénalités de retard :**

Seul le règlement à l'échéance convenue est libératoire. Conformément aux dispositions de l'article L.441-10 du Code de commerce, toute inexécution par l'Abonné, totale ou partielle, de ses obligations de paiement ou tout retard entraînera l'exigibilité de plein droit, sans rappel, d'une pénalité d'un montant égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne (BCE) à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. De même, en cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement, prévue aux articles L.441-10 et D.441-5 du Code de commerce, sera exigée par DILICOM en sus des pénalités de retard mentionnées ci-dessus. Il est précisé que cette indemnité forfaitaire n'est pas limitative du montant des autres frais qui pourraient être engagés par DILICOM aux fins de recouvrement de ses factures.

Les intérêts commenceront à courir à compter de la date de paiement figurant sur la facture et continueront à courir jusqu'au jour du parfait paiement de la totalité des sommes dues à DILICOM. Tout mois commencé sera intégralement dû.

#### **4.3. Suspension des prestations en cas de non-paiement :**

En cas de retard ou d'inexécution totale ou partielle, par l'Abonné, de ses obligations de paiement, DILICOM pourra notifier à l'Abonné, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, la suspension des services. Ces dispositions cesseront de produire leurs effets lors du paiement intégral des factures impayées.

#### **Article 5 - Modalités de fourniture des prestations :**

Sauf preuve contraire, les données enregistrées par DILICOM constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

Les prestations de services demandées par le Client seront fournies par DILICOM à partir de sa plateforme technique et du site internet " [www.dilicom.net](http://www.dilicom.net) ".

DILICOM s'engage à mettre en œuvre, directement ou indirectement, les moyens techniques et humains nécessaires permettant d'assurer les prestations de services demandées par le Client. DILICOM ajustera les moyens concernés de manière à les adapter aux volumes à traiter, et permettre le traitement de ceux-ci dans des délais compatibles avec les besoins du Client.

DILICOM s'engage à fournir au Client des prestations de qualité, conformes aux règles de l'art et à l'état de la technique informatique.

DILICOM dispose à cet effet d'une entière liberté d'action dans l'organisation de ses prestations, dans la localisation de sa plateforme technique, ainsi que dans le choix de ses propres prestataires.

DILICOM s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la sécurité et l'intégrité des données transitant par sa plateforme technique.

#### **Article 6 - Responsabilité du Prestataire – Garantie :**

DILICOM n'est pas responsable des erreurs affectant les données qui lui sont transmises par les éditeurs, les distributeurs ou les libraires, ni des détériorations de fichiers lors des transmissions de données.

Sous réserve des dispositions légales impératives, la responsabilité totale et cumulée de DILICOM, quelle qu'en soit la cause, est limitée au montant payé à DILICOM par le Client pour la commande concernée, et des prestations de services effectuées en exécution de cette commande.

En aucun cas, n'ouvriront droit à réparation de la part de DILICOM les préjudices indirects et/ou immatériels ou moraux, à savoir notamment les préjudices financiers ou commerciaux tels que perte de bénéfice, perte de commande, perte d'exploitation, perte de données, manque à gagner, atteinte à l'image, interruption de service, ainsi que les préjudices de même nature résultant d'une action en réclamation dirigée contre DILICOM par le Client du fait de dommages subis par un tiers.

La responsabilité de DILICOM ne saurait en outre être engagée, en cas de survenance d'un quelconque dommage aux données du Client, ce dernier devant procéder à ses frais à la sauvegarde de celles-ci. Ces données ne seront en aucun cas réimplantées par DILICOM sur les matériels en cas de perte.

Il appartient au Client de se conformer, à ses frais, à toutes les lois et réglementations en vigueur dans le pays d'utilisation ou de livraison concernant le matériel.

En tout état de cause, la société DILICOM est déchargée de toute responsabilité et ne saurait être tenue à indemnité dans les cas de force majeure.

#### **Article 7 – Informatiques et libertés :**

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et sont destinées à un usage interne par DILICOM.

Ces données nominatives peuvent néanmoins être transmises à des tiers, partenaires de DILICOM. Le Client dispose donc d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition s'agissant des informations le concernant, dans les délais prévus par la loi et la réglementation en vigueur.

#### **Article 8 – Droit Applicable - Litiges :**

Le droit français est seul applicable.

**SAUF STIPULATIONS LEGALES CONTRAIRES IMPERATIVES, TOUTES LES CONTESTATIONS RELATIVES AUX PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE, OU PRESTATIONS QUI Y SONT SOUMISES, SERONT A DEFAUT D'ACCORD AMIABLE, DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DES TRIBUNAUX DE PARIS.**